

Il a déjà sonné pour 12 millions de Français, et il sonnera plus ou moins tôt pour 17 millions de personnes qui cotisent aujourd'hui à la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse.

Ces retraités actuels ou futurs ne représentent pourtant que deux tiers de l'ensemble de ceux qui sont concernés par l'âge de la retraite. Le dernier tiers comprend les fonctionnaires, les salariés agricoles, les non salariés, commerçants, artisans, membres de professions libérales, et tous ceux qui sont soumis à un régime spécial (cheminots, électriciens gaziers, agents de la Banque de France, Clercs de notaire, etc.).

Le sort de ces régimes spéciaux a été déjà débattu à l'automne dernier, et a donné lieu à d'ardentes manifestations par les intéressés ; on ne sait si le sort de ces personnels très différents (pour ne pas dire favorisés) par rapport aux autres est ou non définitivement scellé.

Maintenant le gouvernement s'engage dans une réforme bien plus importante par le nombre de Français qu'elle concerne : pour le régime général de base, il s'agit de porter la durée de cotisation de 40 à 41 années pour avoir droit à une retraite « à taux plein ».

Ce faisant, le gouvernement français se rend à une double évidence :

1° compte tenu des perspectives démographiques et économiques, il faut compenser l'écart grandissant entre nombre de cotisants et nombre de retraités. Quelqu'un qui prend sa retraite un an plus tard, c'est quelqu'un à qui on n'a pas à verser de pension, et quelqu'un qui au contraire continue à payer une cotisation. L'idéal, ce serait la retraite à 77 ans pour les hommes et 85 ans pour les femmes, compte tenu de l'espérance de vie à la naissance : en vivant en moyenne comme les autres, un Français (ou une Française) ne serait jamais pensionné et toujours cotisant. La Caisse serait enfin pleine.

2° la plupart des pays européens se sont engagés dans une politique de relèvement de l'âge de la retraite. Alors que les « largesses » de Pierre Mauroy ont institué la retraite à 60 ans, nos partenaires sont en général à 65 ans, et révisent l'âge à la hausse.

Naturellement, les syndicats sont opposés à la réforme, ils sont simplement divisés entre ceux qui, comme la CGT, n'attendent même pas les modalités proposées par le gouvernement, parce qu'ils sont contre toute réforme – et veulent même abaisser l'âge de la retraite – et ceux qui demandent à voir : quels bénéfices et quels coûts en attendre pour les salariés ?

Quelles qu'en soient les modalités, je suis pour ma part très réservé à l'égard de cette réforme, non pas seulement à cause de sa modicité (le MEDEF estime que 42 ans seraient déjà mieux que 41) mais surtout parce qu'elle est fondamentalement injuste et inefficace.

Elle est injuste dans la mesure où l'on demande à des gens qui ont cotisé ou vont cotiser toute leur vie de faire un effort supplémentaire. Cela revient à leur dire : si vous voulez avoir une retraite décente, il faut y renoncer en partie (reculez l'âge de votre retraite) ou remettre de l'argent au pot (travaillez et cotisez davantage). Or pourquoi en est-il ainsi ? Parce que depuis des dizaines d'années on cache la vérité aux Français et on leur fait miroiter un troisième âge doré qu'ils ne connaîtront jamais. La situation des assurés, retraités et cotisants d'aujourd'hui est comparable à celle d'une famille qui fait construire une maison. Les architectes et corps de métier se sont engagés sur des devis, et la famille a considéré qu'elle pouvait faire face à la dépense. Mais alors même que le chantier est en cours, tous les bâtisseurs demandent une rallonge – sinon il n'y aura pas de maison ! Mais tandis que la famille est libre de faire construire, les Français ont été obligés d'entrer dans le système d'assurance-vieillesse qui porte bien mal son nom : aucune assurance pour les vieux.

Pour être efficace, la seule mesure à prendre est de dire la vérité aux Français : les Caisses seront en faillite parce que le système sur lequel elles reposent est explosif. Des retraites par répartition ne peuvent durablement résister à un déséquilibre de plus en plus marqué entre nombre de cotisants et nombre de retraités. D'autre part la répartition est anti-économique : en choisissant la répartition plutôt que la capitalisation on fait perdre à un smicard cotisant 40 ans la somme astronomique de 215.000 euros. Imaginez les retraités français les plus modestes partant pour le troisième âge avec un tel pactole ! Au lieu de cela, on l'oblige à continuer à cotiser et à attendre patiemment que sa retraite fonde au fil des ans.

La seule issue est donc de rompre avec la répartition. Cette rupture a été tentée et réussie dans un grand nombre de pays étrangers. On cite toujours le Chili et la Nouvelle Zélande. Mais il y a plus près de nous l'Angleterre (où deux tiers des droits à la retraite sont en capitalisation), les pays d'Europe centrale et naturellement la Suisse. Partout on a eu recours à la technique de l'assurance privée, de l'épargne volontaire pour tourner le dos à la répartition. Certes, quelques allusions timides aujourd'hui montrent que la capitalisation fait moins peur (plus de 40% des Français préféreraient un système « où chaque personne cotise pour sa propre retraite »). Quelques-uns avancent même l'idée d'un « troisième étage » en capitalisation (hors de portée des familles les plus modestes) et on invite les gens à s'assurer contre le risque de faillite de l'assureur public obligatoire (22 millions de contrats d'assurance-vie aujourd'hui en France !). Mais tout cela doit maintenant s'ouvrir sur une réforme plus profonde, la seule durable : amorcer le plus tôt possible la transition de la répartition à la capitalisation. Même si cette transition pose en France quelques difficultés techniques spécifiques, que je suis en train d'examiner dans le cadre de mes recherches avec l'Institut de Recherches Economiques et Fiscales, le principal obstacle est politique : qui aura le courage de relever le défi social ? Le gouvernement s'apprête à vivre des heures très difficiles pour introduire un amendement mineur ; il ferait mieux d'user de son crédit et de son pouvoir quand il est encore temps pour faire renaître l'espoir des retraités présents et futurs, au lieu de les taxer et de les inquiéter.

Jacques Garelo

PLAN DE RIGUEUR OU PLAN DE RELANCE ?

La polémique avait commencé avant les municipales. L'opposition accusait le gouvernement de préparer un plan de rigueur postélectoral. Grave erreur selon la gauche : c'est la récession qui menace et il faut au contraire un plan de relance. Pas du tout, répond le gouvernement, nous voulons seulement éviter les dérapages qui conduiraient à l'inflation. Qui a tort, qui a raison ? Il est vrai que la conjoncture est faite d'une forte tension inflationniste, et que nous avons aussi une croissance en recul. Si l'on suivait la logique keynésienne, il faudrait sacrifier la stabilité des prix pour distribuer du pouvoir d'achat et redonner vigueur à la demande, qui elle-même tirerait la croissance. Cela semble approprié, puisque les prévisions de croissance sont révisées à la baisse : selon l'INSEE et François FILLON, le PIB ne devrait augmenter que de 1,7% à 2,0% pour l'année 2008.

Mais cette logique est scientifiquement tenue pour incohérente et nocive. Il faut prendre les choix de politique économique de façon différente : la croissance n'appelle pas une relance du pouvoir d'achat, en revanche elle exige une rigueur, qui est celle des finances publiques – sans pour autant vouloir signifier des impôts supplémentaires – bien au contraire !

Dérilage des prix, dérapage budgétaire

Il est vrai que l'économie mondiale est dans la tourmente, bien que la crise financière soit en passe de se digérer. La production de biens et services n'est pas vraiment atteinte, même en tenant compte de la récession aux Etats-Unis (croissance zéro prévue pour l'année). Les traces des turbulences boursières sont plus profondes au niveau monétaire, parce que les banques centrales ont voulu porter secours aux institutions bancaires et financières en péril. Il aurait mieux valu, comme l'ont fait Morgan ou l'Union des Banques Suisses, renflouer les banques menacées en faisant appel aux épargnants. Mais les banques centrales ont choisi l'émission inconsidérée de liquidités dans l'économie, promesse d'inflation.

Le danger inflationniste est particulièrement intense en France, et pour deux raisons.

La première est le dérapage de certains prix, très sensible en grandes surfaces, mais aussi pour la moyenne des produits : l'indice général des prix à la consommation a augmenté très vite en un an. La hausse du niveau général des prix, qui était encore il y a un an en dessous de 1%, est aujourd'hui de 3%. Mais il y a la seconde raison, qui est la permanence des dérapages de la puissance publique ; dépenses de l'Etat en hausse, en dépit des promesses ; dérapages de l'assurance maladie et des retraites ; déficits publics accrus ; dette publique supérieure à 65% du PIB, soit 20 000 euros par Français pour la seule dette officielle.

Ce double dérapage, des prix et des dépenses publiques, pourrait aux yeux de certains justifier un « plan de rigueur ». Mais il y a rigueur et rigueur. L'erreur serait de pratiquer une politique « déflationniste », c'est-à-dire de priver les entreprises des crédits demandés par leur activité et leurs perspectives à moyen terme. Une autre erreur, encore plus grande, serait de chercher l'équilibre budgétaire dans un relèvement des prélèvements obligatoires.

Au double dérapage doit donc correspondre une double rigueur : dans la gestion monétaire d'une part, dans les dépenses publiques d'autre part.

Les vraies rigueurs : concurrence et réduction des dépenses publiques

La première rigueur est de lutter contre l'inflation sans asphyxier l'économie. Cela nécessite simplement que l'on revienne à une politique monétaire stable, c'est-à-dire à un taux de croissance régulier et limité de la masse monétaire au niveau européen (puisque la gestion monétaire est désormais assurée au niveau de l'Union). Or ici, majorité et opposition ne cessent de réclamer l'inverse, sans craindre la contradiction, c'est-à-dire un laxisme monétaire et une baisse du taux d'intérêt. N'oublions pas que la crise financière vient avant tout du laxisme des banques centrales.

Ensuite, la véritable lutte contre la hausse des prix consiste en une concurrence accrue, notamment dans le commerce, en libérant totalement les prix, en abrogeant les lois GALLAND, ROYER, RAFFARIN et en ouvrant les professions fermées, au lieu de céder devant le moindre lobby. La rigueur monétaire n'est en fait que la rigueur de la concurrence.

La seconde, c'est qu'il faut en effet de la rigueur pour l'Etat : supprimer les déficits publics, ou au minimum refuser de financer à crédit les dépenses courantes de la puissance publique ; réduire la dette publique, grâce à la fin des déficits, mais aussi grâce aux recettes des privatisations (SNCF, EDF, Poste, etc.) ; réduire les dépenses publiques, en ne remplaçant pas les fonctionnaires partant en retraite, en mettant fin au socialisme municipal, en supprimant au moins un échelon administratif, en privatisant l'assurance-maladie et les retraites, ainsi que tous les « services publics ». Voilà la rigueur que nous réclamons : la rigueur pour l'Etat, pour la dette, pour les dépenses publiques.

La nouvelle mode intellectuelle

Voilà pour les vraies rigueurs. Seront-elles acceptées ? Venue des Etats-Unis et de la campagne électorale des démocrates (H. CLINTON et B. OBAMA), avalisée par le Fonds Monétaire International (DSK), la mode vire depuis quelques semaines à la relance keynésienne. On ne parle plus que d'un vaste plan de relance de la demande, par la hausse des dépenses publiques, des dépenses sociales, avec des déficits accrus, une dette explosive, un laxisme monétaire. Les socialistes de tous partis, les étatistes de tous bords s'engouffrent dans la nouvelle mode intellectuelle.

Bien entendu, un tel plan de relance est tout aussi détestable qu'un plan de rigueur déflationniste qui en est le symétrique. On sait pertinemment que l'inflation détruit l'épargne, l'investissement, attise la spéculation et désoriente l'appareil productif et, finalement, crée du chômage. Un tel plan relancera sans aucun doute les déficits, et l'inflation, mais sûrement pas la croissance.

Nous sommes en fait revenus à la conjoncture des années 1973-1975, à l'occasion des premiers chocs pétroliers. A cette époque, le courant monétariste l'a emporté enfin sur les hérésies keynésiennes, et on a compris que la seule façon de remettre les économies en marché était de réduire l'Etat et ses dépenses, et de cesser de jouer avec la monnaie et le crédit. Les leçons de l'histoire, et les progrès de la science économique, n'auraient-ils rien appris aux dirigeants actuels ?

LA RUSSIE CONTROLE INTERNET : LA BELLE AFFAIRE !

La valse des libertés se poursuit dans une Russie qui reste celle de POUTINE, même s'il a permuté ses fonctions avec celles de son ancien premier ministre devenu Président, MEDVEDEV. Le pouvoir s'attaque maintenant à Internet. Jusqu'à maintenant, il contrôlait la télévision, la radio, la presse écrite. Mais il restait un espace de liberté, avec Internet, qui ménageait un lieu d'expression privilégié pour l'opposition. Le Figaro, qui rapporte ces informations, précise que « le contraste est flagrant entre le verrouillage croissant de la scène politique russe et la liberté de parole que l'on trouve sur Internet ».

Les journaux d'opposition y étaient mis en ligne, les blogs et forums de discussion dénonçaient les dérapages du pouvoir. Or ce dernier refuge de la liberté d'expression est en train de disparaître. La Russie est en passe de rejoindre la Chine dans ce domaine, qui avait obtenu en particulier que Google et Yahoo censurent leurs bases de données en rendant inaccessibles certains mots clefs. Un décret gouvernemental paru en Russie le 26 février oblige les fournisseurs d'accès à Internet à laisser les services de renseignements russes « contrôler leurs sites et lire les mails de leurs clients en toute liberté ».

Il y a mieux : ces fournisseurs doivent s'équiper à leurs frais de technologies coûteuses permettant de surveiller les utilisateurs à leur insu. « Un nouveau texte de loi propose par ailleurs d'interdire l'achat, par des compagnies étrangères, de fournisseurs d'accès Internet en Russie » et Le Figaro de citer le patron du centre de journalisme des situations extrêmes : « Le pouvoir a peur. Cette peur d'Internet a émergé il y a quatre ans, quand ce média est devenu le principal vecteur d'information de la révolution ukrainienne ».

Une nouvelle agence fédérale chargée de superviser le contenu d'Internet a été créée. Selon Radio Free Europe, elle pourrait rendre obligatoire l'enregistrement, auprès des autorités, des blogs les plus fréquentés au titre de médias d'information. Pourquoi ? Pour écarter ceux qui feraient preuve d'un peu trop d'indépendance ou de mauvais esprit. Il est même question de demander, comme les Chinois, à Google et Yahoo de censurer certains éléments.

Certains proches du pouvoir s'interrogent cependant : ne vaut-il pas mieux laisser cette soupape de sécurité, puisque pour l'instant Internet ne touche qu'une minorité de Russes (25 à 35 millions tout de même). Mais d'autres pensent qu'il y a là un risque trop grand, surtout compte tenu de l'expansion rapide de ce média. Bref, pour Le Figaro, « le contrôle d'Internet représente en tout cas un enjeu gigantesque pour un pouvoir qui a fait de la propagande d'Etat l'un des instruments de sa réussite sous POUTINE ».

Plus de libertés économiques. Plus de libertés politiques. Plus de libertés d'expression : la Russie de POUTINE et de MEDVEDEV commence à ressembler sérieusement à l'ex-URSS. Manifestement, comme dans le cas de la Chine, cela n'intéresse pas grand monde en Occident. Mais nos enfants nous reprocheront demain notre silence. Une nouvelle fois, seule la société civile rappelle ces drames qui se jouent dans ces pays. La société politique, elle, ne voit rien, n'entend rien.

La tendance des dirigeants européens est de fermer les yeux, et de ne pas déplaire à POUTINE. On l'a bien vu à l'occasion de la rencontre de l'OTAN à Bucarest : Français et Allemands n'ont pas voulu provoquer la colère russe en admettant l'Ukraine dans le giron de l'OTAN.

En 1938, après Munich, personne en Occident n'a voulu défendre la Pologne menacée par HITLER et STALINE, le pacte germano-soviétique prévoyant le partage des territoires polonais entre les deux dictatures. Évidemment, cela peut sembler exagéré et lointain. Mais il vaut mieux prévenir que guérir. Quand on mange avec le diable il faut une longue cuillère.

« DÉSACRALISER » ET « RELATIVISER » LES PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES

La Cour des Comptes nous a habitués à une certaine rigueur dans ses analyses des finances publiques, mais elle est beaucoup plus décevante quand elle se lance dans la réflexion économique. Cela n'est guère étonnant quand on sait qu'elle est présidée par Philippe SEGUIN et qu'elle est composée essentiellement d'énarques. Elle vient de publier un nouveau rapport, qui se veut à portée pédagogique, à l'occasion du lancement de la Revue Générale des Prélèvements Obligatoires (RGPO).

Tout le monde sait qu'avec plus de 44% du PIB, la France a un taux supérieur d'au moins 4 points à la moyenne européenne (et de plus de 15% par rapport au Japon ou aux Etats-Unis). Au-delà de quelques détails techniques sans importance, tout le monde sait aussi que c'est un bon indicateur du poids de la puissance publique dans l'économie. Même Nicolas SARKOZY s'était engagé à réduire de quatre points en dix ans le taux de prélèvements obligatoires (soit 68 milliards d'impôts et cotisations en moins), sans pour l'instant le mettre en pratique (Les Echos font même remarquer que le Président n'en a même pas parlé dans la feuille de route donnée au gouvernement). Le rapport ATTALI s'est aussi donné pour ambition de réduire ce taux d'un point chaque année.

Mais, pour la Cour des comptes ce taux n'est pas du tout un bon indicateur. Le Conseil des prélèvements obligatoires (qui dépend de la Cour), invite « à la plus extrême prudence quant à l'interprétation des données relatives aux prélèvements obligatoires », alors que cet indicateur jouit (sous entendu, hélas) d'un « quasi-monopole » dans le débat politique. La presse a joyeusement pris le relais : « Prélèvements obligatoires, un indicateur à relativiser » pour Le Figaro-économie, « la Cour des comptes veut désacraliser le taux des prélèvements obligatoires » pour Les Echos. La conclusion s'impose : si le taux ne signifie rien, sa réduction ne saurait être un objectif réaliste !

La méfiance à l'égard du taux proviendrait de ce que les chiffres varient de 25 à 50%, du simple au double, entre les USA et la Suède, pour des raisons essentielles. En particulier « l'ampleur des fonctions de santé et de protection sociale, et celle de leur financement public, extrêmement différentes toutes les deux d'un pays à l'autre ». Cet élément explique non quelques points d'écart, « mais beaucoup plus (jusqu'à 15-20 points entre le taux le moins élevé et le taux le plus élevé), soit environ les trois-quarts de l'écart ». Le reste dépend notamment de l'efficacité de la puissance publique, et donc de la gestion des dépenses publiques, ainsi que des choix retenus pour financer certaines fonctions comme l'éducation.

On a envie de dire : et alors ? C'est précisément ceci qui est en jeu : le choix fondamental entre biens dits « publics » et biens marchands. Par exemple, on peut confier la protection sociale (santé, retraite) à des monopoles étatiques ou au contraire laisser les ménages recourir librement aux assurances. D'ailleurs la Cour des Comptes ne le nie pas : un peu plus loin elle relève que le taux reflète en particulier l'ampleur du financement public de la protection sociale. Serait-ce mineur, ou trompeur ? Le Figaro évoque « des choix de société propres à chaque pays ». Pourquoi donc la Cour recommande-t-elle de manier cet indicateur « avec précaution » ? Remarquons la litote ou l'hypocrisie quand Ph. SEGUIN conclut : « le rapport du Conseil n'entend ni défendre ni critiquer l'ampleur des prélèvements obligatoires ».

Nous n'avons pas les mêmes pudeurs : le taux de prélèvement obligatoire est un excellent indicateur de l'état de socialisation de chaque pays. Il n'a donc pas du tout à être relativisé. Ajoutons enfin que nous avons été pour le moins surpris du commentaire du Figaro : c'est l'évolution des taux en longue période qui serait la plus pertinente. Exact. Pourquoi ajouter : « Sur ce point, la France n'a pas à rougir. Tous les pays de l'OCDE ont vu grimper leurs PO depuis quarante ans, passés en moyenne de 25,8% du PIB en 1965 à 36,3% en 2003 ». Certes. A quelques détails près. Certains ont diminué ce taux dans la période récente. Et surtout la France n'est pas à 36% comme la moyenne, mais à 44% : huit points au dessus. Nous, cela nous fait rougir, contrairement au Figaro. Rouges de honte d'être dans un pays socialiste.

REFORME DE LA CONSTITUTION : SURTOUT NE RIEN CHANGER !

La Commission BALLADUR l'avait préparée, le Président l'avait promise : voici la réforme de la Constitution de la V^o République. Le projet a été présenté par le premier ministre, puis soumis au Conseil d'Etat. On passera ensuite à la présentation officielle en conseil des ministres, puis à la commission des lois à l'Assemblée, sans doute mi-avril, pour vote du Parlement, à l'Assemblée puis au Sénat, en mai, et au congrès à Versailles en juin.

Pour l'essentiel, le texte reprend les propositions BALLADUR, sauf la redéfinition des pouvoirs respectifs du président et du gouvernement, trop critiquée par l'opposition.

La réforme n'a rien de révolutionnaire. Il fallait l'édulcorer pour obtenir la majorité qualifiée des trois cinquièmes au Congrès, comme le prévoit la Constitution, ce qui nécessite l'appui des socialistes ou au moins d'un certain nombre d'entre eux : l'UMP et ses alliés n'arrivent pas en effet aux 3/5èmes. Voilà pourquoi le gouvernement cherche un consensus.

On trouve dans le projet des éléments positifs, mais mineurs, visant à « accorder des prérogatives nouvelles au Parlement ». C'est en effet une nécessité, même si on peut être sceptique sur l'indépendance réelle des parlementaires par rapport au pouvoir, les candidats à la députation étant désignés par les partis, largement sous la coupe, pour la majorité, de l'exécutif.

La maîtrise de l'ordre du jour serait partagée à égalité entre le gouvernement et le Parlement, ce qui devrait permettre plus de propositions de lois d'origine parlementaire. La discussion des projets et propositions de loi en séance publique porterait sur le texte adopté en commission et non sur celui du gouvernement. Le recours au 49-3 (adoption sans vote sauf motion de censure) serait limité (projet de loi de finances, financement de la sécu et un autre texte par session), alors qu'une vraie réforme aurait consisté à supprimer le 49-3. Mais la fluidité des textes serait assurée, pour éviter le dépôt de milliers d'amendements dans un but de blocage. Un statut de l'opposition pourrait être élaboré.

D'autres points concernent l'exécutif : limitation à deux des mandats présidentiels, possibilité pour le Président de s'exprimer devant le Parlement, droit de regard du Parlement sur certaines nominations importantes. Il prévoit aussi des garanties pour les citoyens, avec un « défenseur des droits des citoyens », ce qui pourrait être intéressant (mais on parle déjà de l'inévitable Jack LANG pour occuper ce poste, et on peut être inquiet de sa conception des droits fondamentaux). Une « exception d'inconstitutionnalité » pourrait permettre aux citoyens de contester la conformité d'une loi à la constitution devant le Conseil constitutionnel.

Et c'est à peu près tout. C'est trop pour le PS, qui ne votera pas le projet en l'état, contestant en particulier le droit pour le président de s'exprimer devant les chambres. Les consultations/négociations vont donc se poursuivre.

Bien entendu, tout cela passe à côté de l'essentiel. Notre guide du candidat (www.guideducandidat.org), qui n'a pas pris une ride depuis l'élection présidentielle, comporte un chapitre sur la réforme de l'Etat. Une partie des propositions était d'ordre constitutionnel. Citons l'obligation pour les fonctionnaires de démissionner pour solliciter un mandat électoral, la suppression du cumul des mandats, l'instruction des droits individuels et de leurs garanties dans la constitution (certes, la déclaration de 89 figure dans le bloc constitutionnel, mais aussi les « droits sociaux » introduits en 1945, ce qui fait qu'on mélange tout, et que les droits individuels ne sont pas vraiment garantis), l'indépendance du Conseil constitutionnel, la suppression des projets de lois d'origine gouvernementale, pour rendre leur vrai rôle aux parlementaires et mettre fin à l'inflation législative, le referendum d'initiative populaire, l'obligation de voter un budget en équilibre, etc. De tout cela, nous ne trouvons pas trace dans la proposition actuelle. Une fois de plus, il s'agira d'une réformette, permettant à la classe politique de conserver son pouvoir. On passe à côté de l'essentiel.

« LA CRISE NOURRIT LES CRITIQUES CONTRE LES EXCÈS DU LIBÉRALISME »

Une nouvelle fois, Le Monde s'est fait remarquer par sa grande objectivité et sa profonde compréhension des mécanismes économiques. Face à la crise actuelle et à certaines manifestations dont nous parlons notamment dans notre article de conjoncture, le journal de l'intelligentsia titre à la une : « La crise nourrit les critiques contre les excès du libéralisme ». Chacun sait en effet que les banques centrales publiques ne sont pour rien dans la crise des subprimes, qui ne vient que de la recherche effrénée du profit par les banques privées irresponsables...

« La crise financière mondiale conduit à une soudaine remise en cause des dogmes économiques en Europe ». Là encore, quelle lucidité : tous les pays, y compris le nôtre croule sous le poids de l'ultra-libéralisme ! « Occultés l'inflation, l'équilibre budgétaire et le laissez faire ». Quel culot, alors que la crise actuelle vient du laxisme monétaire qui engendre l'inflation, des déficits budgétaires délirants et du refus idéologique du laissez faire !

Quelle est donc la nouvelle priorité ? « Le sauvetage du système financier, quitte à faire appel à l'Etat ». Là encore, quelle lucidité, alors que l'Etat est le problème, non la solution, et que de toutes façons l'Etat n'a plus un sou à mettre et qu'il est en outre absurde de vouloir sauver ce qui est condamné. Et Le Monde de faire appel aux journaux allemands comme le quotidien des affaires Handelsblatt, qui suggère de « jeter les principes par dessus bord » pour renflouer les banques en faillite avec des fonds publics. Et pourquoi pas les nationaliser tant qu'on y est ?

Mieux encore, Le Monde fait appel à Giulio TREMONTI, proche de BERLUSCONI, économiste libéral jusque là, qui observe finement : « le marché, l'idéologie totalitaire inventée pour gouverner le XX^e siècle, a diabolisé l'Etat en mettant le marché souverain en position de dominer tout le reste. Maintenant, on ne peut plus dire que c'était la ligne juste, la seule ligne ». Voilà en effet une grande déclaration libérale : le marché, « idéologie totalitaire ». Pour TREMONTI, la crise actuelle est comparable à celle de 1929. C'est en effet possible, au sens où les deux ont été provoquées par l'interventionnisme étatique ; mais pour TREMONTI, c'est le contraire, c'est une crise du marché.

TREMONTI nous avait habitués à mieux. C'est au point que nous avons cru que Le Monde avait truqué les citations, mais elles sont extraites du dernier livre de TREMONTI « La paura e la speranza » chez Mondadori et il va même plus loin, disant que « la bataille contre la suprématie des marchés doit commencer », parlant d'un monde « à l'envers où le superflu coûte moins que le nécessaire », la dictature du tout marché étant la « version dégénérée du libéralisme », et réclamant un nouveau Bretton Woods pour « substituer au désordre global un nouvel ordre global ». Il veut même une « Europe avec des portes, à conditions qu'elles ne soient pas toujours ouvertes et de surcroît seulement vers l'intérieur ».

Il n'est pas nécessaire de poursuivre. Pourquoi attacher tant d'importance à un article si manifestement contraire à la vérité ? Parce que les hommes politiques, les intellectuels, les étudiants ne retiendront que le titre et le comprendront ainsi : la crise vient des excès du libéralisme. Excès du libéralisme, avec des prélèvements obligatoires qui atteignent presque la moitié du PIB ? Avec l'Etat qui régimente tout ? Avec des prix administrés ? Avec un secteur public pléthorique ? Avec des banques centrales qui inondent le marché pour secourir les banques qu'elles ont-elles-mêmes poussé à l'irresponsabilité ? Avec des monopoles publics ? Avec une protection sociale étatisée ? Avec des millions de fonctionnaires ? Avec une régulation étatique de tous les marchés ?

Il faut tout de même rester sérieux. Nous vivons, comme tout au long du siècle précédent, une crise de l'Etat interventionniste et de l'Etat-providence, pas une crise du libéralisme. Il est vrai que l'on continue à présenter la crise de 1929 comme l'apocalypse du libéralisme, alors qu'elle a été causée et surtout aggravée par les initiatives publiques, et alors que depuis 80 ans le capitalisme montre son efficacité et son apport au développement des peuples les plus pauvres.

LE SOCIALISME LOCAL SE PORTE BIEN

Une étude du Trésor public (« Premières tendances 2007 des finances locales »), montre que le socialisme local se porte bien, qu'il soit « de droite » ou « de gauche ». L'enquête montre en effet que l'an dernier, les dépenses des collectivités locales ont dépassé en France pour la première fois les 200 milliards d'euros : 209,85 milliards exactement, ce qui n'est pas rien.

Ces dépenses locales avaient déjà progressé de 6% en 2006. En 2007, la hausse a été de 6,9%. Pour l'essentiel, il s'agit des dépenses de fonctionnement (141,9 milliards), les dépenses d'avenir, les investissements, restant à la traîne. L'essentiel de l'évolution « demeure impactée par les hausses des dépenses de personnel », comme le note dans son jargon le Trésor public.

Les dépenses de main d'œuvre ont en effet progressé de 9,2% : +4,4% pour les communes, +10,9% pour les intercommunalités, + 17,7% pour les départements et + 103,6% pour les régions (transfert aux régions de personnels d'Etat TOS : techniciens et ouvriers de service de l'Education nationale). Les revalorisations des traitements des fonctionnaires ont aussi entraîné « une hausse mécanique des charges de personnel des collectivités locales ».

En dépit de la hausse considérable des impôts locaux les caisses municipales sont vides. Donc, pour financer leurs investissements et équipements collectifs, on a eu de plus en plus recours à l'emprunt. La dette municipale ne cesse de progresser. « Après nous le déluge... »

Depuis Colbert, Napoléon et tous leurs successeurs, l'Etat central a détruit les libertés locales. La crise des finances locales n'est que la crise des libertés locales. Il nous faut relire l'ouvrage de Gérard BRAMOLLE, publié avec l'appui de l'IREF et de Contribuables associés : « Finances et libertés locales : pourquoi l'explosion des impôts locaux » (Disponible sur www.aix-provence.com). Le remède pour mettre fin au socialisme local : la subsidiarité, le transfert à la société civile des multiples activités accaparées par la société politique.

Réservez dès maintenant votre soirée du Jeudi 24 avril (de 18 à 20 heures)

L'Assemblée Générale annuelle de l'ALEPS

se tiendra dans l'amphithéâtre Despagnat de la Fédération Française du Bâtiment Paris / Ile de France
10 rue du Débarcadère (Paris XVII°)

Au cours de cette assemblée sera décerné le **Grand Prix du Livre Libéral**.

L'Assemblée est ouverte aux adhérents et sympathisants de l'ALEPS. Détails dans la prochaine Lettre.

AU SOMMAIRE DU N°953 :

EDITORIAL : L'âge de la retraite a déjà sonné pp. 1-2

CONJONCTURE : Plan de rigueur ou plan de relance ? pp. 2-3

ACTUALITÉ QUI NOUS FAIT RÉFLÉCHIR : La Russie contrôle Internet : la belle affaire ! p. 4 - « Désacraliser » et « relativiser » les prélèvements obligatoires p. 5 - Réforme de la Constitution : surtout ne rien changer ! p. 6 - « La crise nourrit les critiques contre les excès du libéralisme » p. 7 - Le socialisme local se porte bien p. 8.

ABONNEMENT DE 1 AN (40 Numéros) : € 40.00.

ABONNEMENT DE SOUTIEN (UN AN) : € 95.00.

LIBERTE ECONOMIQUE ET PROGRES SOCIAL

35 Avenue Mac Mahon - 75017 PARIS - Tél. : 01 43 80 55 18

www.libres.org

Imprimeur : Omnis Coloris, 107 bd Jeanne d'Arc, 13005 Marseille